

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 73 (1964)
Heft: 1

Artikel: Souvenirs d'une infirmière
Autor: Rauch, Véra
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOINS INFIRMIERS



Collecte nationale du 1^{er} août 1963

A l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge, le Comité d'organisation de la Collecte de la Fête Nationale a décidé de remettre la quasi totalité du produit de la vente du 1^{er} août 1963 à la Croix-Rouge suisse, en faveur du développement des soins infirmiers professionnels et non professionnels. Il s'agira d'environ un

million de francs qui seront en partie consacrés au développement des programmes de l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge, à la remise de bourses, à la mise sur pied de cours élémentaires de soins au foyer à l'intention du public et à la formation d'auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge.

AIDES-SOIGNANTES POUR ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Une nouvelle école reconnue par la Croix-Rouge suisse

Dans sa séance du 27 novembre dernier, le Comité central a décidé d'accorder la reconnaissance provisoire de la Croix-Rouge suisse à l'école d'aides-soignantes de la Diaconie Bethesda de Itschnach près Küsnacht qui forme en moyenne une dizaine d'élèves par an. Ceci porte à sept le nombre des écoles d'aides-soignantes pour personnes âgées et malades chroniques actuellement reconnues par la Croix-Rouge suisse.

Et la création d'une deuxième école en Suisse romande

Après Lausanne, Genève... Une section d'aides-soignantes dépendant de l'Ecole d'infirmières du Bon Secours, à Genève s'est en effet ouverte le 11 novembre dernier. Conformément au programme de formation reconnu par la Croix-Rouge suisse, les candidates obtiendront leur certificat de capacité après 18 mois d'instruction théorique et pratique.

A l'école cantonale vaudoise d'aides-soignantes

L'école vaudoise d'aides-soignantes de Lausanne a

organisé au mois de novembre une nouvelle session d'examens finals auxquels se sont présentés 11 candidates et 2 candidats qui tous ont obtenu avec succès leur certificat de capacité. Ce sont:

Mesdemoiselles Yvonne Berclaz, Corinne Besson, Edwige Bovay, Maria-Gilda Chenal, Joselle Guex, Esther Henchoz, Catherine Martinet, Pierrette Moret, Marie-Lise Richard, Juliette Narbel-Baudin, Lucette Rochat. — Messieurs: Jules Jotterand, Walter Judas.

La cérémonie — la première du genre — qui réunissait les trois premières volées d'ores et déjà formées par les soins de l'Ecole cantonale vaudoise, soit au total 17 aides-soignantes et aides-soignants (voir *Revue* n° 5/15 juillet 1963) comporta entre autres des messages et allocutions du Pasteur G. Pahud, de M. J.-J. Bohlens, préfet et de M. R. Burnet, chef du Service de la Santé publique et président de l'Ecole vaudoise d'aides-soignantes dont il est l'un des initiateurs.

SOUVENIRS D'UNE INFIRMIÈRE

Véra Rauch

Le Centenaire de la Croix-Rouge a réveillé en moi certains souvenirs qui me semblent valoir la peine d'être relatés. C'était en 1917, en pleine Première Guerre mondiale; j'étais toute jeune infirmière, stagiaire en chirurgie à l'Hôpital de l'Île à Berne dans une salle de quinze à vingt lits toujours occupés.

Répondant aux principes de la Croix-Rouge, la Suisse accueillait alors des prisonniers militaires invalides et incapables de retourner au combat. La Suisse s'était engagée à interner ces anciens prisonniers jusqu'à leur rapatriement légal, ce qui, dans de nombreux cas, signifiait: jusqu'à la fin de la guerre. Ils nous venaient de tous pays belligérants.

Ces internés étaient répartis dans diverses régions, les Français et les Anglais du côté d'Interlaken, les Allemands sur les bords du Lac des Quatre-Cantons. En cas de maladie ou d'opération urgente, ou dans les cas où une opération pouvait améliorer un état chronique, le soldat interné était hospitalisé à Berne lorsqu'il appartenait aux troupes alliées, et à Lucerne s'il était de l'autre camp. C'est pour cela qu'à certaines époques nos salles resplendissaient d'uniformes bleu horizon et khaki. On imagine sans peine le charabia qui résultait du mélange de français, anglais et schwyzerdütsch que nous parlions. Les internés dépendaient des instances militaires suisses, chaque délit était sévèrement puni et particulièrement toute tentative d'évasion. Il n'y avait qu'une seule prison pour tous les internés, celle de Berne.

Un matin, de bonne heure, en plein travail à la salle d'opération, la police nous amena sur un brancard un jeune soldat allemand. Le pauvre garçon avait commis un vol important, il avait soustrait de l'argent à ses camarades pour pouvoir s'enfuir dans sa patrie. Il fut découvert, puis amené à Berne et incarcéré à la prison militaire. Croyant ne pas pouvoir survivre à cette honte, il s'ouvrit une artère, mais l'intervention rapide de son gardien empêcha le pire.

Il s'en suivit une longue et méticuleuse opération sous narcose. Avant qu'elle soit terminée, l'assistant responsable me fit appeler: « Mademoiselle, vous n'avez en ce moment qu'un seul interné dans notre salle, un Français. Cet homme-là, est un soldat allemand mais je désire qu'il soit suivi par nous, c'est-à-dire que vous le preniez dans la salle commune. Je compte sur vos facultés diplomatiques (il dit cela avec un sourire quelque peu moqueur) pour éviter tout ennui. Merci. » C'était un ordre, à moi de me débrouiller.

Bientôt après je retournais à la salle d'opération pour ramener le lit avec le jeune homme encore endormi. Je regardais avec compréhension du côté du Français, assis sur son lit, vêtu de son uniforme bleu horizon. Ce jeune soldat avait été blessé à la tête, un éclat de shrapnel avait pénétré à travers l'os et ne pouvait être extrait par opération. Pendant des jours entiers, ce blessé était dans un état satisfaisant, voire normal, et il m'avait frappé par sa serviabilité. Il tâchait de m'être utile un peu partout et je pouvais lui demander de surveiller un grand malade. Il restait alors assis à ses côtés, silencieux et attentif, je savais qu'il m'appellerait à la moindre alerte. Il était toujours aimable et poli mais très silencieux; tout le monde était frappé par ses beaux yeux tristes. Il avait de quoi être triste! De temps à autre un mal de tête horrible le surprenait sans le moindre pressentiment et le jetait sur son lit où il restait anéanti par la douleur. Cela pouvait durer plusieurs heures, puis la crise passait comme elle était venue.

J'allai vers lui et lui dis que notre nouveau patient était un militaire allemand qui à la suite d'un mal du pays insurmontable avait tenté de se suicider. C'était à peu près vrai, je n'avais pas à donner de détails. Puis je lui expliquai que je ne pouvais prévoir les réactions de cet homme quand il sortirait de narcose s'il voyait un Français devant lui, et que je craignais d'autant plus ce moment que ces réveils étaient quelques fois très violents. « Mademoiselle, ne vous inquiétez pas, j'enlèverai ma vareuse et je serai prudent. Quant à mes pantalons bleus, il ne s'en apercevra même pas. » Je savais que je pouvais compter sur lui, mais tout le problème n'était pas résolu pour autant.

La journée tirait sur sa fin, l'Allemand était réveillé depuis longtemps, mais restait accablé par le souvenir de cette journée; ses douleurs heureusement étaient supportables. A plusieurs reprises j'avais échangé quelques mots avec lui mais je n'avais pas encore trouvé le courage d'entamer le grand sujet. Le Français avait un bon jour et lorsqu'on nous apporta la soupe du soir il m'aida à distribuer les assiettes que je remplissais au fur et à mesure en lui disant à qui les passer. Je pensais porter moi-même la dernière assiette à l'Allemand mais le Français me devança: « Il n'y a plus que l'Allemand qui n'est pas servi, je lui porterai son assiette. » Je le laissai faire et il aida le blessé à s'installer, puis à manger. Rien de ce que je craignais n'arriva.

Un peu plus tard, mon travail était terminé; j'avais refait les lits et disposé sur les tables de chevet ce dont les patients pourraient avoir besoin durant la nuit. Il me restait à faire ma tournée du soir en allant d'un lit à l'autre pour échanger avec l'occupant quelques mots personnels et pour lui souhaiter une bonne nuit. Je m'assis auprès de l'Allemand et je lui expliquai que son entrée subite nous avait donné quelques soucis et que je devais lui demander de nous aider. J'ai ajouté: « Vous vous êtes sans doute aperçu que nous avons un soldat français dans notre salle? » — « Oui, Mademoiselle, il m'a apporté ma soupe! » A ce moment-là j'ai su que dans notre salle du moins la paix entre Français et Allemands était signée.

Les deux devinrent les meilleurs amis, chacun d'eux avait appris un peu la langue de l'autre puisqu'ils avaient été prisonniers dans leurs pays réciproques. Ils pouvaient à la rigueur se comprendre. Durant les premiers jours le Français ne quitta pas son camarade et il avait une façon merveilleuse de l'aider à surmonter ses angoisses. Puis, lorsque les maux de tête terrassèrent à nouveau le pauvre jeune homme, ce fut l'Allemand qui, heureusement debout et convalescent, ne quitta pas d'une semelle son nouvel ami et fit tout ce qui était dans ses moyens pour le soulager.

C'est ainsi que deux êtres isolés, ce Français souffrant et dépaysé, et cet Allemand qui revenait de si loin, les deux physiquement et moralement presque à bout de force, les deux dont le destin aurait voulu faire des ennemis, ont su créer une petite île de paix et, si pauvre chacun, ont tant donné à l'autre.



Aujourd'hui aussi, les infirmières seraient prêtes à soigner les soldats blessés ou malades qui dans les situations graves seraient groupés dans les Etablissements sanitaires militaires, des hôpitaux de campagne ou des postes sanitaires de secours. A cet effet, quelque 3500 infirmières sont incorporées dès le temps de paix dans les détachements féminins du Service de la Croix-Rouge. Engagées volontaires, elles sont convoquées sur ordre du Médecin-chef de la Croix-Rouge (Photo André Melchior, Zurich)